



# Une démarche pour aller vers un projet commun respectueux de l'environnement :

Enjeux et Objectifs de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme® (AEU®)



## Définition et objectifs de l'AEU®

**Qu'est-ce que l'AEU® ?** L'AEU®, initiée par l'ADEME, est une démarche d'aide à la décision pour accompagner la commune dans la prise en compte des questions environnementales et de développement durable tout au long de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

**Pourquoi une AEU® ?** La commune souhaite aller plus loin dans la prise en compte des enjeux environnementaux dans le développement de la commune, tout en invitant la population à la construction d'un projet commun.

### UNE AEU® ?

La démarche AEU® se réalise en parallèle de l'élaboration du PLU et se déroule en 4 étapes :

- Analyse croisée des enjeux environnementaux,
- Définition des objectifs environnementaux et des orientations,
- Transcription réglementaire des objectifs et des orientations dans le PLU,
- Définition de mesures d'accompagnement aux étapes ultérieures de projet.

### QUELS SONT LES OBJECTIFS DE L'AEU® ?

- Assurer une animation et une sensibilisation pour créer une culture partagée autour des enjeux environnementaux et de développement durable,
- Construire un projet portant une politique en faveur des économies énergétiques et financières pour la collectivité.
- Inscrire le projet dans une démarche transversale, participative et évolutive,
- Aller plus loin dans la réglementation en matière d'environnement et de développement durable,

La démarche propose une **réflexion transversale** sur l'environnement climatique, les choix énergétiques, la gestion des déplacements, la gestion des déchets, l'environnement sonore, la gestion de l'eau, la biodiversité et les paysages, formes urbaines, mixité sociale et des fonctions, etc.

## Enjeux de l'AEU®

L'AEU® permet d'apporter des éléments de réponse aux enjeux environnementaux du territoire, et notamment :

### DEPLACEMENTS

- Les transports alternatifs (transports en commun, déplacements doux, etc.),
- La place de la voiture dans l'aménagement urbain,

### ENERGIE

- La diversification des ressources énergétiques,
- L'efficacité énergétique (opportunité économique majeure),

### EAU

- L'économie de la ressource,
- La protection et la valorisation des milieux humides,
- Nouveau modèle de gestion du cycle de l'eau : gestion à la parcelle, circulation de l'eau à ciel ouvert, etc.

### DECHETS

- La prévention et la réduction à la source de la production de déchets ménagers,
- L'implantation de nouveaux équipements,

### SITES ET SOLS POLLUES

- La prise en compte d'activités (anciennes et actuelles) dans l'aménagement de la commune,
- La reconversion d'anciens secteurs industriels,

### BRUIT

- La qualité de l'ambiance sonore urbaine,
- Les infrastructures, principales sources de nuisances sonores,

### BIODIVERSITE

- La place de la nature en ville,
- La protection des espaces naturels et agricoles,

Il s'agit ici d'une liste non exhaustive d'enjeux environnementaux. Les ateliers thématiques permettent de **définir et hiérarchiser les enjeux** à prendre en compte dans le PLU.

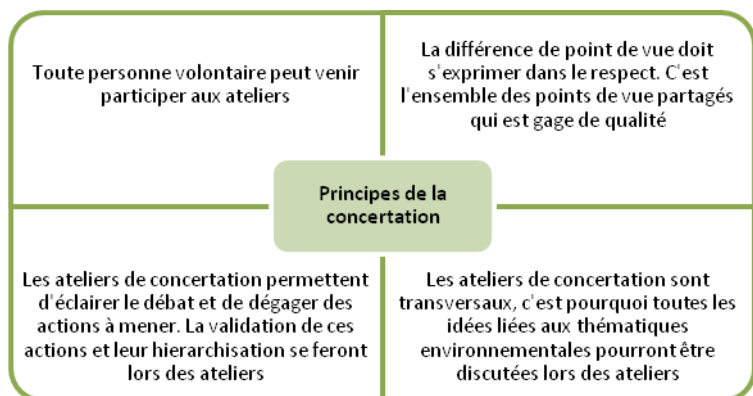
## Définition et objectifs de la concertation

**Qu'est-ce que la concertation ?** La concertation consiste en un dialogue constructif entre différents acteurs pour s'accorder sur la construction d'un projet commun.

**Pourquoi de la concertation ?** Parce que le succès de l'AEU® repose sur la mobilisation et la participation des acteurs dans l'élaboration d'un plan d'actions.

### COMMENT SE DEROULE LA CONCERTATION ?

Des questions, en lien avec les thématiques de votre atelier vont être posées. Les participants devront repérer des pistes pour répondre à ces enjeux. Ces échanges permettront de détenir un premier panel des propositions à intégrer dans le programme d'actions.



### QUELS SONT LES OBJECTIFS DES ATELIERS ?

- Développer une culture commune sur la question environnementale (informer, sensibiliser pour développer u, qualifier, ...),
- Mutualiser les expériences, connaissances et points de vue,
- Définir des pistes d'actions pour le Plan Local d'Urbanisme,

La concertation doit permettre une **participation constructive** des personnes prenant part aux ateliers. Les ateliers permettent d'**informer et sensibiliser** les participants pour **construire un projet commun**.

## Concertation en plusieurs étapes

### QUELS TEMPS DE CONCERTATION POUR VOUS EXPRIMER ?

Le cycle de la concertation débutera le **samedi 3 décembre 2011** lors d'une réunion de lancement de l'AEU®. Cette rencontre, sera l'occasion de présenter la démarche AEU® et les futurs ateliers. Ensuite, deux sessions de concertation (**mercredi 7 et mercredi 14 décembre 2011**), sous forme d'ateliers participatifs, sont mises en œuvre pour mobiliser les différents acteurs du territoire et construire collectivement un programme d'actions.

### QUE FERA-T-ON DE VOTRE AVIS ?

Le bilan de la concertation fera la synthèse des contributions faites lors des différents ateliers thématiques. Il reviendra aux élus de tirer le meilleur parti de ces informations pour prendre leur décision dans le sens de l'intérêt général, pour les habitants d'aujourd'hui et de demain.

Les enjeux environnementaux et le plan d'actions pour y faire face seront repris dans une **Charte Environnementale**. Ce document sera exploité pour une retranscription réglementaire dans le PLU en cours d'élaboration.